

# Barèmes d'honoraires - Agence Immobilière du Bocage

Honoraires au 01/04/2017, TVA en vigueur 20%

PRESTATIONS	HONORAIRES MODALITÉS (%, forfait, tranches)	HONORAIRES À LA CHARGE DE
Vente	Sur prix net vendeur	Du vendeur ou de l'acquéreur suivant les conditions du mandats de vente
<b>Transactions Immobilières (Habitations, Terrains constructibles)</b>		
Jusqu'à 30 000 €	9% TTC	Vendeur ou Acquéreur
De 30 001 € à 50 000 €	8% TTC	Vendeur ou Acquéreur
De 50 001 € à 80 000 €	7% TTC	Vendeur ou Acquéreur
De 80 001 € à 100 000 €	6,5% TTC	Vendeur ou Acquéreur
De 100 001 € à 120 000 €	6% TTC	Vendeur ou Acquéreur
De 120 001 € à 140 000 €	5,5% TTC	Vendeur ou Acquéreur
De 140 001 € à 180 000 €	5% TTC	Vendeur ou Acquéreur
De 180 001 € à 220 000 €	4,5% TTC	Vendeur ou Acquéreur
Supérieur à 220 001 €	4% TTC	Vendeur ou Acquéreur
<b>Transactions Immobilières (Bâtiments professionnels, Artisans, Industriels, Fond de Commerce)</b>		
Jusqu'à 30 000 €	2800 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 30 001 € à 50 000 €	4800 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 50 001 € à 80 000 €	5800 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 80 001 € à 100 000 €	6500 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 100 001 € à 120 000 €	7200 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 120 001 € à 140 000 €	7800 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 140 001 € à 160 000 €	8200 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 160 001 € à 180 000 €	8800 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 180 001 € à 200 000 €	9200 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 200 001 € à 220 000 €	9700 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 220 001 € à 240 000 €	10300 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 240 001 € à 260 000 €	10800 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 260 001 € à 280 000 €	11200 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 280 001 € à 300 000 €	11900 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 300 001 € à 320 000 €	12300 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 320 001 € à 340 000 €	12800 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 340 001 € à 360 000 €	13500 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 360 001 € à 380 000 €	14100 € HT	Vendeur ou Acquéreur
De 380 001 € à 400 000 €	14700 € HT	Vendeur ou Acquéreur
Supérieur à 400 000 €	4% HT	Vendeur ou Acquéreur
<b>Location</b>	<b>Assiette de calcul</b>	
<b>Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989), locaux meublés et de droit commun</b>		
Honoraires pour visites, constitution du dossier et de rédaction de bail :	4,20% TTC du loyer annuel hors charges (plafonné à 8 €/m <sup>2</sup> et 10 €/m <sup>2</sup> en zone tendue)	100% bailleur
		100% locataire
Honoraires réalisation de l'état des lieux d'entrée :	2% TTC du loyer annuel hors charges (plafonné à 3 €/m <sup>2</sup> )	100% bailleur
		100% locataire
<b>Locaux commerciaux et professionnels</b>		
Honoraires rédaction de bail et état des lieux d'entrée :	10% du loyer annuel HT	100% locataire
<b>Gestion Locative</b>	<b>Barème</b>	
Logement individuel	5% HT/mois des sommes encaissées	
Logement en copropriété	6% HT/mois des sommes encaissées	